

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Lena Lio - De l'ampleur du problème des sans-abri

Rappel de la question

Récemment, la presse a relaté les actions du groupe La Maraude de Lausanne, qui parcourt la ville presque chaque soir pour distribuer des denrées ou des biens de première nécessité aux sans-abris. Ceux-ci se trouvent dans différentes catégories de situation personnelle : toxicomanes, migrants sans papiers, Roms, marginaux, etc.

Selon La Maraude, le nombre de personnes dormant dehors — que ce soit par choix, par méconnaissance des lieux d'hébergement ou par impossibilité d'y accéder — se situerait aux alentours de 200, pour la région lausannoise.

Afin de cerner plus largement la problématique des sans-abris, je souhaite poser la question suivante au Conseil d'Etat :

L'Etat dispose-t-il de données sur le nombre de sans-abris à l'échelle du canton, que ce soit globalement ou pour les différentes catégories de personnes mentionnées ci-dessus ? Sinon, quels moyens pourraient-ils être envisagés pour évaluer l'ampleur du problème ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Réponse du Conseil d'Etat

Au vu de la diversité des situations des personnes pouvant être amenées à se retrouver ponctuellement sans-abri, il n'est pas possible de constituer de statistiques fiables portant sur le nombre de personnes concernées à l'échelle du canton.

Afin de répondre aux besoins de ces personnes, plusieurs solutions sur le canton existent.

Les villes de Lausanne, Vevey et Yverdon-les-Bains ont mis sur pied depuis plusieurs années des structures d'hébergement collectif d'urgence répondant à des besoins ponctuels. La Commune de Lausanne dispose ainsi de 3 structures qui offrent en moyenne 90 places d'hébergement (60 places de mai à septembre au Sleep-in et à la Marmotte et 120 places d'octobre à avril avec l'ouverture de l'abri PC). Dans les communes d'Yverdon-les-Bains et de Vevey, 2 structures sont exploitées par Caritas et offrent 40 places d'hébergement répondant aux besoins de ces régions.

Il arrive que les structures de la région lausannoise atteignent leur capacité maximale et que des personnes ne puissent y accéder. L'équipe mobile d'urgences sociales (EMUS) vient compléter ce dispositif en intervenant 24 heures sur 24 dans l'ensemble du canton. Une de ses missions est d'aller à la rencontre des populations précarisées dans la rue. En cas de grand froid, cette équipe organise systématiquement, avec l'aide de la police, des patrouilles pour éviter que des personnes ne passent la nuit dehors et, cas échéant, distribue des sacs de couchage.

Enfin, la Fondation Mère Sofia (FMS) propose un éventail de mesures dites " bas seuil ", soit avec un faible degré de démarche à entreprendre pour y avoir accès. La FMS a notamment mené un projet pilote " Le Répit " pendant 3 mois durant l'hiver 2015/2016 dont l'objectif était d'offrir une alternative aux personnes qui restaient en rue lorsque les hébergements d'urgence lausannois affichaient complets. Par le biais d'un système de maraude, la structure a permis à une quinzaine de personnes par soir de se reposer au chaud et en sécurité. Toutefois, la FMS n'envisage pas de réouvrir cette structure durant cet hiver.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 novembre 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean